Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260910-D2026_078-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DIX du mois de SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 03 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BELLEC Nicole à BILLIOU Marine, BODERE Dominique à HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-078 AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE N° 2604006-1

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur GOTTELAND.

Le requérant conteste l'arrête temporaire n° 2026T0944 en date du 27 mars 2026, relatif à l'interdiction de circulation sur la D788 dans le cadre des travaux de création d'une liaison douce.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2604006-1 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur Gotteland, relative à la contestation de l'arrête temporaire n° 2026T0944 portant interdiction de circulation sur la D788 dans le cadre des travaux de création d'une liaison douce.

- DECIDE de solliciter Maître Adrien COLAS, avocat à RENNES, et l'assureur communal, pour assurer la défense de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF